Plan local d'urbanisme bioclimatique : vers un Paris plus vert et plus solidaire

Pour répondre aux défis du logement et aux enjeux du climat, Paris a redéfini ses règles d'urbanisme. Après deux ans d'une riche concertation, le Plan local d'urbanisme bioclimatique a été approuvé le 20 novembre 2024 par le Conseil de Paris. Voici les grandes mesures de ce document qui doit dessiner le visage de la capitale pour les années à venir !

Dans un monde où le réchauffement climatique a déjà des répercussions concrètes sur le quotidien de la population, et où le logement reste une priorité, Paris doit d'ores et déjà définir sa vision de ce qu'elle sera dans les prochaines décennies. Cela passe par la révision de ses règles d'urbanisme et la création d'un nouveau document-cadre : **le plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb).**

L'ancien PLU datait de 2006 et, bien qu'il ait été amendé au fil du temps, il était temps de l'adapter aux enjeux actuels climatiques et de solidarité. Avec ce nouveau PLUb, la Ville agit pour définir de nouvelles règles de construction, de réhabilitation du bâtiment et d'organisation du territoire afin d'entremêler transition écologique et solidarité.

Coordonnées

Paris
Liens utiles
Plus d'infos sur www.paris.fr